

**PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 24 mai 2022 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Renaud Fortier, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Olivier Duval.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse suppléante Manon Bougie.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et Mme Cynthia Rodrigue, assistante-greffière.

**MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE.**

**CONSTAT DU QUORUM.**

**CONSULTATION PUBLIQUE.**

**PROJET PARTICULIER D'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 305, 22E RUE**

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet particulier pour le 305, 22<sup>e</sup> Rue **afin de modifier l'usage du bâtiment pour y créer 18 logements**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

**OUVERTURE :**

La séance est ouverte à 19 h 34.

**ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION N° 22-12932**

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant les items suivants :

- 5.10 Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11270, 1<sup>re</sup> Avenue
- 5.11 Adjudication du contrat pour le remplacement de chaudière au centre culturel Marie-Fitzbach

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL :**

**RÉSOLUTION N° 22-12933**

Séance ordinaire du 9 mai 2022

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que l'assistante-greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 22-12933 (SUITE)**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière.

**ADOPTÉE**

## **PROJETS DE RÈGLEMENTS :**

### **RÉSOLUTION N° 22-12934**

Adoption du premier projet de Règlement numéro 856-2022

**ATTENDU** : que l'assistante-greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Esther Fortin  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le premier projet du **Règlement numéro 856-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de permettre les cliniques vétérinaires dans la zone CD-360**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 24 mai au 13 juin 2022 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 juin 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du premier projet du **Règlement numéro 856-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 22-12935**

Adoption du premier projet de Règlement numéro 857-2022

**ATTENDU** : que l'assistante-greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Olivier Duval  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** le premier projet du **Règlement numéro 857-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone commerciale CD-514 située dans la 161<sup>e</sup> Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 24 mai au 13 juin 2022 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 juin 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du premier projet du **Règlement numéro 857-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 22-12936**

### Adoption du projet du Règlement numéro 858-2022

ATTENDU : que l'assistante-greffière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** le projet du **Règlement numéro 858-2022 amendant le Règlement sur les conditions d'émission des permis numéro 149-2005 afin de modifier le tracé de la 3<sup>e</sup> Rue Nord**, soit et est adopté par ce conseil.

**QUE** ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**QU'UNE** période de consultation soit prévue du 24 mai au 13 juin 2022 inclusivement.

**QU'UNE** assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 13 juin 2022 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

**QUE** la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

**QUE** le texte du projet du **Règlement numéro 858-2022** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :**

### **RÉSOLUTION N° 22-12937**

#### Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances en date du 12 mai 2022, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 2 596 014,20 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.A.P., M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 596 014,20 \$ couvrant la période du 29 avril 2022 au 12 mai 2022.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 22-12938**

#### Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 5 fournisseurs, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE	37 434,02 \$
CHEMCO INC.	38 377,74 \$
BRENNTAG CANADA INC.	50 331,46 \$

### **RÉSOLUTION N° 22-12938 (SUITE)**

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **UNIVAR SOLUTIONS LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande de thiosulfate de calcium pour un montant total de 37 434,02 \$** incluant toutes les taxes applicables pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 22-12939**

#### Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la Culture, en date du 16 mai 2022, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| - Club de hockey Junior AA : | 3760 \$ |
| - Maison des Jeunes :        | 10 \$   |

**QUE** la somme de 3770 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION N° 22-12940**

#### Demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes

ATTENDU : que pour les années 2022-2023, la Ville désire faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes;

ATTENDU : la demande d'aide financière préparée par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
ET RÉSOLU unanimement

## **RÉSOLUTION N° 22-12940 (SUITE)**

**QUE** ce conseil autorise Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**QUE** ce conseil avise le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux bibliothèques publiques autonomes de son engagement, à titre de partenaire, à financer la totalité du projet.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 22-12941**

Adoption d'une politique de développement des collections  
incluant un cadre d'évaluation et d'élagage

**ATTENDU** : que le ministère de la Culture et des Communications demande à chaque bibliothèque, qui veut faire une demande d'aide financière pour l'achat de volumes d'avoir une politique de développement des collections incluant un cadre d'évaluation et d'élagage;

**ATTENDU** : la recommandation présentée par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à l'effet d'adopter une politique de développement des collections incluant un cadre d'évaluation et d'élagage;

**ATTENDU** : que cette politique doit accompagner notre demande d'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean Perron  
**ET RÉSOLU** unanimement

**QUE** ce conseil adopte la nouvelle politique de développement des collections incluant un cadre d'évaluation et d'élagage, le tout conformément au projet de politique joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 22-12942**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration  
architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11700, 1<sup>re</sup> Avenue

**ATTENDU** : la demande du propriétaire, d'un nouveau commerce de restauration au 11700, 1<sup>re</sup> Avenue, pour installer une enseigne sur le mur du côté de la Promenade Redmond et de l'affichage dans les vitrines sur la 1<sup>re</sup> Avenue;

**ATTENDU** : que cet immeuble est situé dans l'aire d'application du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

**ATTENDU** : que les enseignes pour identifier son commerce rencontrent les critères et les objectifs du PIIA applicable au centre-ville;

**ATTENDU** : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis d'enseignes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller Tom Redmond  
**ET RÉSOLU** unanimement

## **RÉSOLUTION N° 22-12942 (SUITE)**

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis pour l'installation d'une enseigne au mur du côté de la Promenade Redmond et de l'affichage dans les vitrines sur la 1<sup>re</sup> Avenue pour le 11700, 1<sup>re</sup> Avenue conformément aux plans déposés.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 22-12943**

Mise en place d'un fonds de soutien à la réalisation d'activités pour les aînés dans les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU : l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité;

ATTENDU : que la Ville est en démarche de mettre à jour sa politique de la famille et des aînés;

ATTENDU : que ce plan d'action implique la réalisation d'activités destinées aux aînés de la municipalité;

ATTENDU : l'intérêt du milieu et des ressources en loisirs pour initier des activités pour les aînés;

ATTENDU : l'importance de se doter d'un outil financier pour faciliter la réalisation d'activités pour les aînés;

ATTENDU : que les aînés ont été particulièrement touchés par la pandémie et se sont retrouvés particulièrement isolés et vulnérables;

ATTENDU : le peu de financement disponible pour développer des activités pour les aînés dans nos municipalités;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil signifie l'intérêt de la Ville de Saint-Georges à recevoir ce fonds via la politique de développement du territoire - PDT (volet régional).

**QUE** ce conseil s'engage à mettre le minimum requis au budget annuellement, soit les sommes de 1333\$ pour l'an 1, de 1667\$ pour l'an 2, de 2000\$ pour l'an 3, de 2333\$ pour l'an 4 et s'engage à prendre en charge à compter de l'an 5, la totalité du financement.

**QUE** ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à faire une demande d'aide financière dans le projet de mise en place d'un fonds de soutien à la réalisation d'activités pour les aînés.

**QUE** le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 22-12944**

Demande au ministère des Transports du Québec pour abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la 42<sup>e</sup> Rue Nord

ATTENDU : les demandes des résidents du secteur pour abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la 42<sup>e</sup> Rue Nord (route 271), secteur rang St-Pierre (40<sup>e</sup> Avenue Nord);

## **RÉSOLUTION N° 22-12944 (SUITE)**

ATTENDU : que la vitesse élevée dans ce tronçon de la 42<sup>e</sup> Rue Nord (route 271) est problématique pour les personnes qui veulent sortir ou accéder aux propriétés et commerces ou qui arrivent des chemins perpendiculaires;

ATTENDU : qu'il y aurait lieu d'uniformiser la limite de vitesse sur la 42<sup>e</sup> Rue Nord (route 271) en abaissant la limite à 70km/h;

ATTENDU : la recommandation du comité de circulation à l'effet de demander au ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la 42<sup>e</sup> Rue Nord (route 271) jusqu'aux limites de la Ville de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Transports du Québec d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la 42<sup>e</sup> Rue Nord (route 271) jusqu'aux limites de la Ville de Saint-Georges.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 22-12945**

Vente à l'encan 2022

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges tiendra une vente à l'encan le 28 mai 2022 au centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : la liste des biens déposée au conseil;

ATTENDU : que ces biens ne sont plus affectés à l'utilité publique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil confirme que les biens énumérés à la liste ne sont plus affectés à l'utilité publique et qu'ils peuvent être vendus à l'encan le 28 mai 2022.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION N° 22-12946**

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11270, 1<sup>re</sup> Avenue

ATTENDU : la demande du propriétaire qui désire démolir le bâtiment situé au 11270, 1<sup>re</sup> Avenue;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de démolition du bâtiment situé au 11270, 1<sup>re</sup> Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION N° 22-12947**

Adjudication du contrat pour le remplacement de chaudière au  
centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission publique, la Ville a reçu la soumission suivante :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
GROUPE PRO-EXCEL INC.	344 700 \$

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil adjuge à **GROUPE PRO-EXCEL INC.** le contrat **pour le remplacement de chaudière au centre culturel Marie-Fitzbach pour un montant total de 396 318,83 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

**QUE** le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2022 et la subvention à recevoir.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 5 ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS, 16 ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR ET UNE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 5 animateurs-accompagnateurs, 16 animateurs de camp de jour et une préposée à l'accueil pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 10 ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS, 1 ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR ET 1 RESPONSABLE DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 10 animateurs-accompagnateurs, 1 animateur de camp de jour et 1 responsable de plateaux sportifs pour une période variant du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 animateurs de camp de jour pour une période variant du 17 mai 2022 au 31 mars 2023 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT RELATIF À LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À LA FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Les attestations de participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie sont déposées au conseil conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

## **CORRESPONDANCE :**

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

## **AUTRE SUJET :**

### COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont les assises de l'UMQ ainsi que l'inauguration de la nouvelle caserne incendie et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et sur une consultation du comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur une rencontre pour l'ouverture officielle de l'Espace Carpe Diem en septembre prochain et sur le souper homard du Bercail, par monsieur le conseiller Jean Perron sur l'exposition *Bois, Papier, Ciseaux* au centre culturel Marie-Fitzbach, par madame la conseillère Esther Fortin sur le souper homard du Bercail, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur la remise d'une bourse à Mme Lisianne Poulin, sur les 30 ans de la Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins et par madame la conseillère Manon Bougie sur la Semaine de la famille et sur une vidéoconférence sur les services de garde en Beauce-Sartigan.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

### QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

## **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

À 8 h 15, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

**MANON BOUGIE**  
Mairesse suppléante

**CYNTHIA RODRIGUE**  
Assistante-greffière

\*\*\*\*\*